

L'ÉTAT, PATRON DES USURIERS...

Toute l'économie actuelle est basée sur le crédit.

Si la chose a toujours été l'échelle des hautes tractations financières, elle est pratiquée aujourd'hui au niveau des achats quotidiens des classes les plus pauvres.

Cette évolution s'explique fort bien, si l'on songe qu'elle s'impose à tous les jeunes couples comme la seule possibilité de se procurer un toit. En effet, une progression démographique inconsiderée pose de façon aiguë, à tous, le problème de l'habitat. Dans un monde où il est illusoire de trouver un logement à louer, il ne reste que la solution d'en acheter un, si l'on ne veut pas subir les conditions ruineuses et incommodes de l'hôtel ou la promiscuité de partager l'appartement de ses parents ou beaux-parents, promiscuité rendue plus sensible par l'exiguïté générale des locaux.

Hors de ceux qui ont eu (comme l'on dit) des parents avant eux, et qui disposent d'une fortune, l'emprunt reste la seule issue.

Au surplus, les Pouvoirs publics auraient vraiment mauvaise grâce à se faire censeurs en la matière, alors qu'eux-mêmes ne pratiquent pas d'autre système et que ce qu'on nomme l'équilibre du budget n'est réalisé que par des expédients: emprunts, souscriptions, etc...

Pendant, en même temps que naissent ces besoins nouveaux et que s'instituent ces nouvelles pratiques, on voyait parallèlement s'ouvrir des officines de crédit. Celles-ci, autorisées par l'État, exploitaient de façon éhontée les besoins des malheureux à la quête d'un toit.

Il faut parler aussi de l'automobile dont l'usage est entré dans les mœurs.

Elle est, pour le Français de 1966, ce qu'était la bicyclette pour nos pères, de plus elle s'avère indispensable pour certaines professions et même permet parfois d'en obtenir, comme en témoignent les petites annonces.

Certains jugeront amoral et scandaleuse cette façon de tirer des traites sur l'avenir; en vérité ce que l'on juge scandaleux et amoral, c'est que ces habitudes se soient étendues des classes pourvues à l'ensemble du pays.

Peut-on parler de l'immoralité d'une chose quand on reste aveugle à un contexte qui n'est fait que d'immoralités.

Non seulement elles se livraient à une banditique usure mais, mettant à profit l'ignorance du Français moyen en matière de comptabilité, lui présentaient un taux d'intérêt, déjà fort élevé, mais auquel le malheureux acceptait de se soumettre, alors qu'en réalité il était bien supérieur.

En effet, la somme étant remboursable mensuellement, l'intérêt aurait dû normalement diminuer, chaque mois, des intérêts des mensualités remboursées, alors qu'au contraire le débiteur devait payer, non seulement les intérêts des sommes dues, mais également ceux des sommes remboursées.

Parallèlement (est-il besoin de le dire), ces officines de crédit pouvaient prêter à nouveau l'argent qui leur était restitué et de ce fait, toucher deux fois l'intérêt d'une même somme.

Pour nous faire mieux comprendre, prenons l'exemple de quelqu'un empruntant 1.200.000 anciens francs, remboursables à 100 000 francs par mois, au taux de 12%.

Il aurait dû normalement payer ceci:

	Remboursement du capital	Intérêts mensuels
1 ^{er} mois	100.000 fr.	$1.200.000 \times 12 \% / 12 \text{ mois} = 12.000 \text{ fr.}$
2 ^{ème} mois	100.000 fr.	$1.100.000 \times 12 \% / 12 \text{ mois} = 11.000 \text{ fr.}$
Soit 1 000 francs de moins d'intérêt mensuellement et ainsi de suite jusqu'au 12 ^{ème} mois.		
12 ^{ème} mois	100.000 fr.	$100.000 \times 12 \% / 12 \text{ mois} = 1.000 \text{ fr.}$

Tout au contraire, l'intérêt se trouvait calculé, sans tenir compte des remboursements mensuels, soit:
 $1.200.000 \times 12\% = 144.000 \text{ fr.}$

144.000 au lieu de 78.000, et 22,15% au lieu et place des 12% annoncés.

On a vu au cours des âges, nombre de bipèdes pendre au bout d'une corde pour beaucoup moins que cela.

Cependant, après vingt ans de ce petit exercice (vingt ans auxquels le bail de de Gaulle n'est pas tout à fait étranger), voilà que le gouvernement s'émeut de ces mœurs de gangsters patentés et qu'il décide que l'intérêt effectif ne pourra pas dépasser 15%. Une paille!

Un pareil taux décidé par l'État est assez pittoresque, alors qu'il fixe lui-même celui de ses emprunts (remboursable à de lointaines décades) à 5,75 % et lorsque les livrets de Caisse d'Épargne, relevant de ce même État, sont généreusement dotés de 3% d'intérêts.

Quoi qu'il en soit, il est significatif de constater l'étroite liaison (il serait plus juste de dire complicité) qui existe entre le politique et le financier, il est significatif de constater combien tous les forbans de haute volée peuvent compter sur l'appui, la bienveillance et la sauvegarde des hommes politiques en place.

Homme d'État et requins de la finance sont liés aux mêmes tripatouillages, comme sont rivés deux bagnards à la même chaîne.

Maurice LAISANT.
